Chasseurs de Nuits

Photo Nightscape Awards

2021

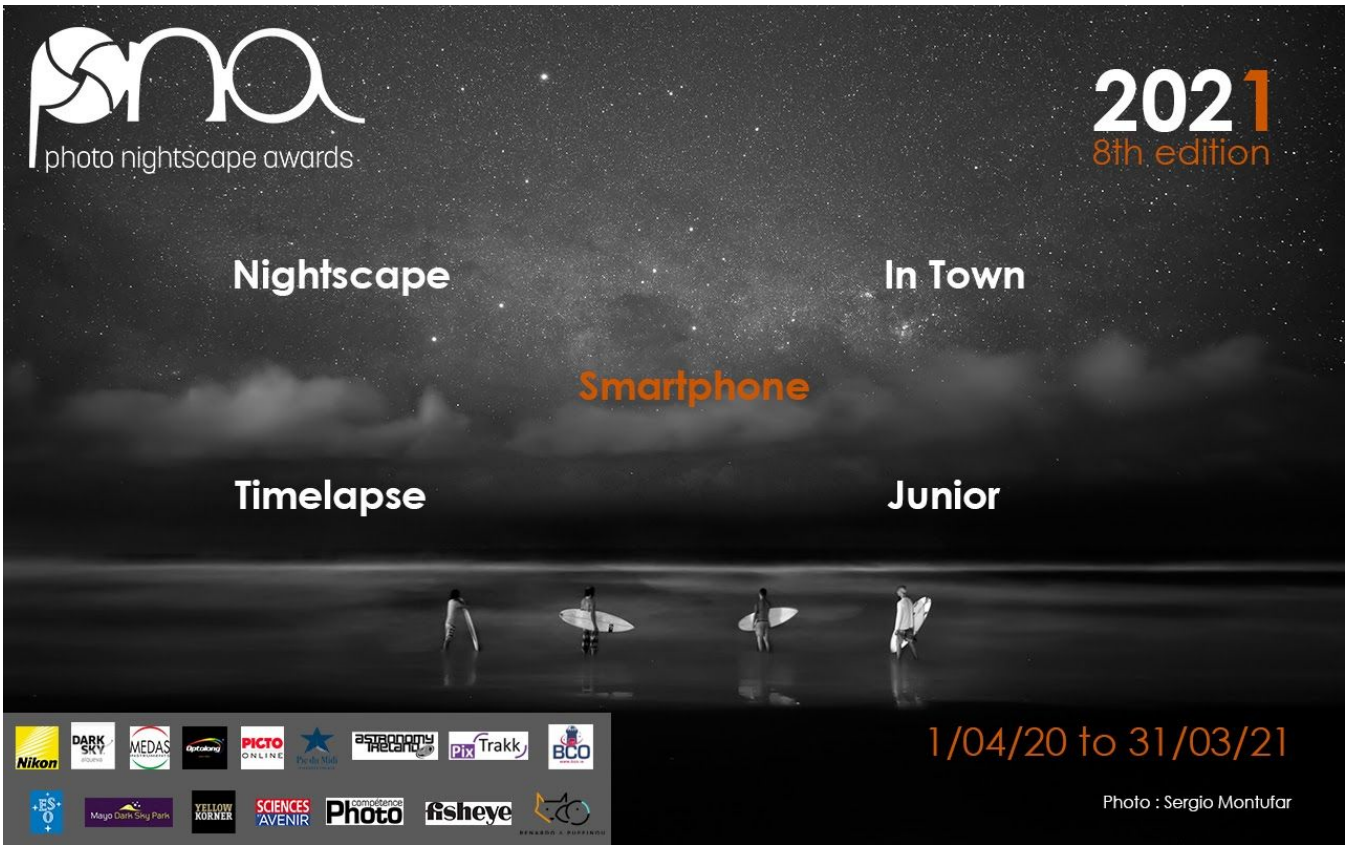

catégorie Nightscape 2021 – © Sergio Montufar / PNA

Règlement de participation

Article 1

L'Association Chasseurs de Nuits dont le siège social est situé au 73 Bd Henri Barbusse – 93100 Montreuil - France, organise la huitième édition du prix « Photo Nightscape Awards » - PNA, concours international de photographies numériques - en 2021.

Ce concours est organisé en partenariat avec le laboratoire photographique Picto, l'ESO (European Southern Observatory), Nikon, le Pic du Midi, la Maison MEDAS, la fédération photographiques de France, le magazine Sciences et Avenir et Fisheye… (voir Partenaires)

Article 2

Le prix est destiné à récompenser les meilleures prises de vue (photo ou timelapse) de « nightscape » (paysage nocturne) dans plusieurs catégories et selon le critère de base suivant : les prises de vue (photos et vidéos) devront représenter un paysage nocturne montrant à la fois le ciel étoilé et un élément terrestre (photographies prises après le coucher du Soleil et avant son lever). Seuls les photographies et timelapses au format numérique sont acceptés. Une grande attention sera portée à la démarche personnelle du photographe, sur son intention, son **scénario** pour les timelapses.

Les photos et/ou timelapses pouvant concourir, devront avoir été prises entre :

Le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021
dans la même nuit et au même endroit

La participation au prix est gratuite. Cependant, afin de faire face aux frais d'organisation des PNA, une participation libre sera proposé à chaque participant au moment de l'inscription.

Les juniors ne peuvent concourir que dans les catégories 'Junior' et 'Smartphone'.

Tous les auteurs peuvent participer, même les PNA Ambassadors, à l'exception des membres du jury eux-mêmes et des partenaires.

Chaque candidature doit impérativement être accompagnée du dossier d'inscription (disponible sur le site Internet) dûment rempli et de l'autorisation parentale (également disponible sur le site Internet) pour la participation de mineurs (-18 ans).

Les modalités de participation (envoi des photos et vidéos) sont indiquées dans le dossier d'inscription.

Les 10 auteurs primés de chaque catégorie verront leur photo intégrée à la plateforme de vente en ligne de tirages photographiques et pourront ainsi bénéficier d'un pourcentage sur la vente des tirages papier de leur cliché (50 % des revenus nets seront reversés à l'auteur).

Article 3

5 catégories sont ouvertes pour cette huitième édition des PNA.

- **Catégorie « Nightscape »**

Photo : Nejc Draganjec/PNA

Les photos et/ou timelapses pouvant concourir, devront avoir été prises entre :
Le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021

Cette catégorie est ouverte à tous les photographes (professionnels ou amateurs) majeurs (+18 ans), de tous les pays. Les photographes restent propriétaires des droits sur leurs images. Les images non gagnantes seront détruites après divulgations des résultats. Les images gagnantes seront créditées du nom de leur auteur suivi de PNA (Exemple : 2021 © nom du photographe – PNA). Les auteurs ne cèdent leurs droits que pour la publication du palmarès, la promotion du prix, information, exposition lors du festival Chasseurs de Nuits dans les Hautes-Pyrénées et expositions possibles durant l'année, projection, portfolio,… et ce sur tout support adapté, pour une durée de 3 ans maximum.
Une grande attention sera portée sur la démarche personnelle du photographe, son cadrage et sur son intention.
L'auteur pourra soutenir les Photo NightScape Awards en participant avec une participation libre.

www.chasseursdenuits.eu/francais/photo-nightscape-awards-1/

Contraintes techniques : L'image devra représenter un paysage nocturne comprenant un ciel étoilé et/ou avec la Lune, et une référence terrestre.
La photographie sera prise après le coucher du Soleil et avant son lever.
La photographie devra être réalisée la même nuit sur un même lieu.
L'auteur enverra une image d'un poid inférieur à 10 Mo au format jpg. Si il est sélectionné il devra envoyer son image à sa taille max (5000 pixels de large minimum). L'image ne comportera **aucun marquage (watermark, crédit, cadre, …).**

- **Catégorie « In Town »**

Photo : Jorge Diehl/PNA

Les photos et/ou timelapses pouvant concourir, devront avoir été prises entre :
Le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021

Cette catégorie est ouverte à tous les photographes (professionnels ou amateurs) majeurs (+18 ans), de tous les pays. Les photographes restent propriétaires des droits sur leurs images. Les images non gagnantes seront détruites après divulgations des résultats. Les images gagnantes seront créditées du nom de leur auteur suivi de PNA (Exemple : 2021 © nom du photographe – PNA). Les auteurs ne cèdent leurs droits que pour la publication du palmarès, la promotion du prix, information, exposition lors du festival Chasseurs de Nuits dans les Hautes-Pyrénées et expositions possibles durant l'année, projection, portfolio,… et ce sur tout support adapté, pour une durée de 3 ans maximum.
Une grande attention sera portée sur la démarche personnelle du photographe, son cadrage et sur son intention.
L'auteur pourra soutenir les Photo NightScape Awards en participant avec une participation libre.

www.chasseursdenuits.eu/francais/photo-nightscape-awards-1/

Contraintes techniques : L'image devra être prise dans une commune (intra-muros – position GPS demandée) et représenter un ciel étoilé et/ou avec la Lune, et un bâtiment public ou privé comme référence terrestre. La photographie sera prise après le coucher du Soleil et avant son lever.
La photographie devra être réalisée la même nuit sur un même lieu.
L'auteur enverra une image d'un poid inférieur à 10 Mo au format jpg. Si il est sélectionné il devra envoyer son image à sa taille max (5000 pixels de large minimum). L'image ne comportera **aucun marquage (watermark, crédit, cadre, …).**

Toute photographie représentant un vue globale d'une commune sera considéré comme une photographie de la catégorie NightScape. L'organisateur l'enregistrera comme un NightScape.

- **Catégorie « Timelapse »**

Photo : Alice Fock-Hang/PNA

Les photos et/ou timelapses pouvant concourir, devront avoir été prises entre :
Le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021

Cette catégorie est ouverte à tous les photographes (professionnels ou amateurs) majeurs (+18 ans), de tous les pays. Les photographes restent propriétaires des droits sur leurs images. Les images non gagnantes seront détruites après divulgations des résultats. Les images gagnantes seront créditées du nom de leur auteur suivi de PNA (Exemple : 2021 © nom du photographe – PNA). Les auteurs ne cèdent leurs droits que pour la publication du palmarès, la promotion du prix, information, exposition lors du festival Chasseurs de Nuits dans les Hautes-Pyrénées et expositions possibles durant l'année, projection, portfolio,… et ce sur tout support adapté, pour une durée de 3 ans maximum.
Une grande attention sera portée sur la démarche personnelle du photographe et sur **son scénario**.
L'auteur pourra soutenir les Photo NightScape Awards en participant avec une participation libre.

www.chasseursdenuits.eu/francais/photo-nightscape-awards-1/

Contraintes techniques : Les images devront représenter un paysage nocturne ou urbain comprenant un ciel étoilé et/ou avec la Lune, et une référence terrestre. Le Timelapse durera entre 30 et 40 secondes et sera au minimum en full HD. Il pourra être composé de plusieurs séquences.
Chaque séquence composant le Timelapse final devra être réalisée la même nuit sur un même lieu.
L'auteur enverra son timelapse par email pna@photonightscapeawards.com L'image ne comportera **aucun marquage (watermark, crédit, cadre, …), aucun son (bande sonore, effets sonores…)**. Les photographies seront prises après le coucher du Soleil et avant son lever. Formats acceptés : mp4, mp3, mov.

- **Catégorie « Junior »**ê
ê

photo : Rajesh Jyothiswaran/PNA

Les photos et/ou timelapses pouvant concourir, devront avoir été prises entre :
Le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021

Cette catégorie est ouverte à tous **les photographes mineurs** (-18 ans). La candidature doit impérativement être accompagnée de l'autorisation parentale ou du représentant légal. Les photographes restent propriétaires des droits sur leurs images. Les images non gagnantes seront détruites après divulgations des résultats. Les images gagnantes seront créditées du nom de leur auteur suivi de PNA (Exemple : 2021 © nom du photographe – PNA). Les auteurs ne cèdent leurs droits que pour la publication du palmarès, la promotion du prix, information, exposition lors du festival Chasseurs de Nuits dans les Hautes-Pyrénées et expositions possibles durant l'année, projection, portfolio,… et ce sur tout support adapté, pour une durée de 3 ans maximum.
Une grande attention sera portée sur la démarche personnelle du photographe, sur le cadrage et sur son intention.
L'auteur pourra soutenir les Photo NightScape Awards en participant avec une participation libre.

www.chasseursdenuits.eu/francais/photo-nightscape-awards-1/

Contraintes techniques : L'image devra représenter un paysage nocturne ou urbain, comprenant un ciel étoilé et/ou avec la Lune, et une référence terrestre. La photographie sera prise après le coucher du Soleil et avant son lever. **La photographie devra être réalisée la même nuit sur un même lieu.**
L'auteur enverra une image d'un poid inférieur à 10 Mo au format jpg. Si il est sélectionné il devra envoyer son image à sa taille max (5000 pixels de large minimum). L'image ne comportera **aucun marquage (watermark, crédit, cadre, …).**

- **Catégorie « Smartphone » - Nouvelle catégorie**

photo : Rajesh Jyothiswaran/PNA

Les photos et/ou timelapses pouvant concourir, devront avoir été prises entre :
Le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021

Cette nouvelle catégorie est ouverte à tous **les photographes** (amateurs et professionnels, sans limite d'âge). Les photographes restent propriétaires des droits sur leurs images. Les images non gagnantes seront détruites après divulgations des résultats. Les images gagnantes seront créditées du nom de leur auteur suivi de PNA (Exemple : 2021 © nom du photographe – PNA). Les auteurs ne cèdent leurs droits que pour la publication du palmarès, la promotion du prix, information, exposition lors du festival Chasseurs de Nuits dans les Hautes-Pyrénées et expositions possibles durant l'année, projection, portfolio,… et ce sur tout support adapté, pour une durée de 3 ans maximum.
Une grande attention sera portée sur la démarche personnelle du photographe, sur le cadrage et sur son intention.
L'auteur pourra soutenir les Photo NightScape Awards en participant avec une participation libre.

www.chasseursdenuits.eu/francais/photo-nightscape-awards-1/

Contraintes techniques : L'image devra impérativement avoir été faite avec un smartphone. L'image devra représenter un paysage nocturne, urbain ou un timelapse, comprenant un ciel étoilé et/ou avec la Lune, et une référence terrestre. La photographie sera prise après le coucher du Soleil et avant son lever. **La photographie devra être réalisée la même nuit sur un même lieu.**
L'auteur enverra une image d'un poid inférieur à 10 Mo au format jpg. Si il est sélectionné il devra envoyer son image à sa taille max (3000 pixels de large minimum). L'image ne comportera **aucun marquage (watermark, crédit, cadre, …).**

Article 4

Les organisateurs se réservent le droit de changer une photo soumise de catégorie, s'ils jugent que cette photo est plus cohérente dans une autre catégorie.
Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une ou plusieurs photos si elles ne respectent pas le présent règlement et ce, même après les délibérations du jury.

Le jury pour les 5 catégories est composé comme suit :

- Nicolas Gillet, Directeur Marketing et Communication **Nikon** France
- Philippe Gassmann, Directeur du Laboratoire **Picto**,
- Andreina De Bei, rédactrice en chef adjointe **Sciences et Avenir**,
- Corinne Thorillon : rédactrice photo à **Paris Match**,
- Anouk Graux, **Fédération Photographique de France**
- Gérald Vidament, Rédacteur en chef **Compétence Photo**
- Eric Karsenty, Rédacteur en chef **Fisheye**
- Maud Potier, **Festival International de la photographie animalière et de nature de Montier-en-Der**
- Un internaute tiré au sort parmis les personnes ayant répondu à l'invitation

Les photos seront présentées aux membres du jury de manière totalement anonyme.
La décision du jury est ferme et ne saurait donner lieu à réclamation.
Les membres du jury de cette édition 20201 sont susceptibles d'être remplacés, en tout ou partie, lors la prochaine édition.

Article 5

Les prix alloués aux gagnants sont répartis comme suit :

Catégorie " Nightscape"

1er prix : à venir

2ème prix : **à venir**

-

Les 10 meilleures photographies de cette catégorie seront à intégrer l'exposition PNA 2021.

L'auteur autorise l'association Chasseurs de Nuits à vendre sa photo en tant que tirage photographique sur sa plateforme dédiée en ligne et de voir sa photographie retaillée afin qu'elle respecte les dimensions des tirages standards. En contrepartie l'auteur recevra 50% des ventes nettes.

Catégorie « In Town »

1er prix : à venir

-

2ème prix : à venir

-

Les 10 meilleures photographies de cette catégorie seront intégrées à l'exposition PNA 2021.

L'auteur autorise Chasseurs à vendre sa photo en tant que tirage photographique sur sa plateforme dédié en ligne et de voir sa photographie retaillé afin qu'elle respecte la taille des tirages standards. En contrepartie l'auteur recevra 50% des ventes nettes.

Catégorie « Timelapse »

1er prix : à venir

-

2ème prix : à venir

-

Les 10 meilleures timelapse de cette catégorie seront intégrées à l'exposition PNA 2021

Catégorie « Junior »

1er prix : à venir

-

2ème prix : à venir

-

Les 10 meilleures photographies de cette catégorie seront intégrées à l'exposition PNA 2021.

Catégorie " Smartphone "

1er prix : à venir

-

2ème prix : à venir

-

Les 10 meilleures photographies de cette catégorie seront intégrées à l'exposition PNA 2021.

L'auteur autorise l'association Chasseurs de Nuits à vendre sa photo en tant que tirage photographique sur sa plateforme dédiée en ligne et de voir sa photographie retaillée afin qu'elle respecte les dimensions des tirages standards. En contrepartie l'auteur recevra 50% des ventes nettes.